

L'AGENCE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION
MANUEL DES POLITIQUES

DATE D'ÉMISSION :
Novembre 2016

NUMÉRO :
1.4.5

REPLACE LA VERSION :
Mars 2014

RECOUPEMENT :
1.4.2 : Règles de conduite,
1.5.4 : Charte du comité du développement durable,
3.1.1 : Politique sur les Ressources humaines,
3.3.1 : Approvisionnement, 3.3.2 : Impartition

CYCLE DE RÉVISION :
2 ans

AUTORITÉ :
Conseil d'administration

DATE DE LA PROCHAINE RÉVISION :
Novembre 2018

OBJET :
Durabilité

1. Préambule

Répondre à nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins, voilà l'essence de la durabilité¹. Pour atteindre cet objectif, tous les secteurs de la société doivent prendre des mesures économiques, environnementales et sociales qui aideront à instaurer un ordre social juste et à protéger la biodiversité et les capacités nourricières de notre planète.

2. Principes de durabilité

La démarche de l'Agence en matière de durabilité se fonde sur le cadre The Natural Step, qui propose quatre principes à base scientifique d'un mode de vie durable sur une planète formant un système clos. Nous entendons aligner nos pratiques sur ces principes :

- La nature n'est pas soumise à une augmentation systématique de la concentration des substances extraites de la croûte terrestre.
- La nature n'est pas soumise à une augmentation systématique de la concentration des substances produites par la société.
- La nature n'est pas soumise à une augmentation systématique de sa dégradation par des moyens physiques.

¹ Basé sur *Notre avenir à tous*, Commission Brundtland, 1987.

- Les êtres humains ne sont pas soumis à des conditions qui diminuent systématiquement leur capacité à pouvoir subvenir à leurs besoins.

3. **Notre influence**

Nous allons nous donner pour tâche de mener notre activité d'une manière durable et, par notre exemple, notre aide et nos exigences, nous allons promouvoir les pratiques durables dans les collectivités avec lesquelles nous interagissons, ce qui comprend : notre effectif, nos clients, nos fournisseurs et d'autres intervenants dans le domaine des coopératives d'habitation. Notre plus grande contribution consistera à inspirer et encourager nos clients à adopter des modes de fonctionnement durables.

4. **Notre engagement**

Nous entendons

- réduire notre empreinte écologique par la réduction des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ainsi que par l'utilisation sans gaspillage des ressources naturelles;
- compenser notre propre empreinte écologique liée au déplacement en investissant dans des projets dont l'objectif est de réduire l'émission de gaz à effet de serre;
- établir régulièrement des rapports sur notre empreinte écologique et les mettre à la disposition de notre personnel, de notre conseil d'administration et des autres intervenants;
- sensibiliser notre personnel à l'égard de la durabilité et promouvoir les initiatives personnelles qui participent à cet effort collectif;
- encourager nos clients dans leur démarche de renforcement de la durabilité;
- encourager nos fournisseurs et d'autres intervenants à adopter et à soutenir des pratiques durables.

5. **Notre activité**

Dans tous nos bureaux, nous respecterons l'environnement et nous appliquerons les principes de « réduire, réutiliser, recycler » par des pratiques qui nous permettent de

- réduire la consommation d'eau et d'énergie (par ex. les appareils à faible consommation d'eau, le lavage de vaisselle efficace, les ampoules électriques et les appareils à faible consommation d'énergie, l'éclairage par détecteurs, la modération en matière de chauffage);

- réduire la quantité de papier utilisée (par ex. la transmission et l'archivage électroniques des documents, les réunions sans papier, les photocopies et les impressions recto verso, l'achat de produits de papier fabriqués avec des matières recyclées, la réutilisation des vieux papiers);
- diminuer notre dépendance aux transports à grande intensité carbonique (par ex. au moyen de réunions par vidéoconférence, l'utilisation réduite du transport aérien, l'utilisation du train pour les courtes distances, le covoiturage, le moins de déplacements possible pour des événements ponctuels);
- réduire le gaspillage (par ex. le recyclage du papier, des bouteilles, du métal et du plastique; le compostage; l'utilisation de piles rechargeables; le recyclage des piles; la réutilisation des fournitures et du matériel de bureau; l'achat de tapis et d'ameublement recyclables; le recyclage du matériel désuet et des fournitures comme les cartouches d'encre);
- limiter notre incidence néfaste directe sur l'environnement (par ex. l'utilisation minimale des plastiques non recyclables; l'utilisation de produits de nettoyage écologiques et de peintures, tapis et meubles rembourrés non toxiques).

6. Notre effectif

Nous encouragerons notre personnel à adopter des pratiques durables en

- favorisant les transports durables (par ex. situer les bureaux de l'Agence à proximité des transports collectifs; fournir des installations sécuritaires d'entreposage de bicyclettes; autoriser le télétravail, le travail de la maison, les horaires variables);
- fournissant au personnel les moyens de réduire l'utilisation de produits non recyclables (par ex. des cuisines de bureau pleinement équipées; les bouteilles d'eau réutilisables);
- offrant des séances de formation sur les pratiques durables au moyen de l'intranet de l'Agence, de présentations au personnel, de conférences, etc.;
- permettant au personnel de participer à la planification de l'Agence en matière de durabilité.

7. Nos clients

Les coopératives d'habitation peuvent contribuer à la durabilité en remplissant leur mission, qui est de fournir à leurs membres des logements de bonne qualité à un prix raisonnable et en réduisant leur empreinte écologique par un fonctionnement sans gaspillage et des pratiques qui respectent le monde naturel. Nous encouragerons nos clients à appliquer d'une manière toujours plus stricte les principes de durabilité en

- les aidant à devenir ou à rester des intendants prudents de leurs ressources matérielles et financières;
- les encourageant à examiner les coûts environnementaux des produits, des équipements et des services;
- faisant la promotion d'initiatives abordables, comme le recalfeutrage, qui peuvent être financées à même leurs budgets d'entretien;
- mettant en commun des données comparatives et de tendance sur la consommation d'eau et d'électricité;
- attirant leur attention sur des services et des programmes qui peuvent les aider à rendre leurs pratiques plus durables;
- approuvant leurs demandes relatives à l'utilisation de montants provenant du fonds de réserve pour des vérifications de l'efficacité énergétique et des projets d'amélioration de la gestion des déchets et de réduction de la consommation d'eau et d'électricité par leurs membres ou eux-mêmes;
- faisant effectuer des vérifications de l'efficacité énergétique pour ceux qui souhaitent entreprendre des travaux ou des remplacements majeurs;
- utilisant le plus possible les communications électroniques et la transmission et l'archivage des documents, par l'exemple et par des conseils.

8. Nos fournisseurs

Nous encouragerons nos fournisseurs à jouer un rôle dans l'application des principes de durabilité par des stratégies comme

- l'examen des démarches des fournisseurs en matière de durabilité avant de prendre des décisions d'approvisionnement;
- la sensibilisation des fournisseurs, s'il y a lieu;
- l'approvisionnement local, dans la mesure du possible;
- la récompense des entreprises qui ont des pratiques durables et de commerce équitable en devenant leur client;
- les pratiques d'approvisionnement qui n'excluent pas les petits fournisseurs.

9. Autres intervenants du milieu

Dans la mesure du possible, l'Agence collaborera avec la FHCC dans le cadre de programmes visant à aider nos coopératives d'habitation clientes à rendre leurs pratiques plus durables. Si notre participation directe n'est pas pratique, nous promouvrons et appuierons les mesures en matière de durabilité prises par la SCHL et les fédérations nationales et régionales de coopératives d'habitation au profit de nos clients.

10. Notre obligation de rendre des comptes

En collaboration avec notre personnel, nous adopterons chaque année des objectifs mesurables en matière de durabilité et nous évaluerons l'atteinte de nos objectifs et les écarts restant à combler.